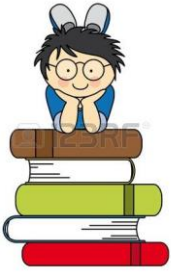


Code de vie de l'école et du service de garde



- ✧ Toute personne a le droit au respect de son intégrité physique, à la protection et à la sécurité.
- ✧ Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité et de sa réputation.
- ✧ Tout élève a le droit de vivre dans un climat favorisant les apprentissages et le développement personnel et social.

Une infraction de la part d'un élève à l'une ou l'autre de ces règles entraînera une conséquence éducative automatique basée sur un système disciplinaire éducatif.

Règle 1

Je suis respectueux en tout temps :

- ✧ Dans mon langage et en utilisant madame, monsieur lorsque je m'adresse à un adulte;
- ✧ Dans mes relations avec les autres :
 - sans violence verbale (blasphémer, insulter, menacer, harceler, etc.)
 - sans violence physique (frapper, se bagarrer, bousculer, lancer des objets etc.)
- ✧ Dans mes gestes et démonstrations affectives;
- ✧ Dans l'utilisation du matériel;
- ✧ Dans la façon de me vêtir.



Tolérance - 0 -

- Violence verbale et physique;
- Possession ou utilisation d'armes ou objets considérés dangereux;
- Vandalisme, vol et méfait;
- Intimidation, taxage;
- Possession de substances illicites.

Règle 2

J'exécute les consignes données par un adulte de l'école dans le temps donné et en adoptant une attitude positive :

- ✧ Sans défier l'autorité, sans sacrer, sans répliquer, sans se sauver, etc.

Règle 3

Je suis responsable dans mes déplacements :

- ✧ Je circule calmement en marchant.



Exemples de mesures éducatives (conséquences)

- ✓ Temps perdu/temps repris;
- ✓ Confiscation d'un objet;
- ✓ Retenue;
- ✓ Perte de récréation;
- ✓ Présence à l'école lors d'une journée pédagogique;
- ✓ Travail supplémentaire;
- ✓ Avertissement écrit ou verbal;
- ✓ Démarches de réparation;
- ✓ Rencontre avec un intervenant;
- ✓ Réflexion;
- ✓ Accompagnement d'un adulte pour une période déterminée;
- ✓ Appel aux parents;
- ✓ Retrait de la classe (corridor, etc.);
- ✓ Plan d'intervention;
- ✓ Suspension à l'interne ou à l'externe;
- ✓ Expulsion;
- ✓ Signalement au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ);
- ✓ Signalement à la sûreté du Québec;
- ✓ Pratique du comportement;
- ✓ Application de la politique interne sur l'intimidation ou le taxage;
- ✓ Autres.

Attention

- ✧ Pour toute situation jugée pertinente par la direction ou pour des motifs et modalités inscrits au plan d'intervention, **une conséquence peut être appliquée.**

|| Lorsque les élèves manifestent des comportements conformes
|| aux comportements attendus :

Conséquences positives :



- ✧ Renforcements sociaux;
- ✧ Renforcements matériels;
- ✧ Temps privilège;
- ✧ Activité privilège;
- ✧ Avis aux parents;
- ✧ Rencontre avec la direction de l'école.

J'ai lu le code de vie avec mon enfant.

Signature du parent : _____

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Il est à noter que le code de vie s'applique également lors des **activités parascolaires.**